

DÉCENTRALISONS

Bulletin d'information sur les collectivités territoriales
Juillet 2009, Numéro 3

Sommaire

2

ÉDITORIAL

3

Colloque International sur la Formation
Permanente des Cadres Territoriaux

4

Mairies en marche

Marché de **Liancourt**, entre réalité et défi

6

Valorisation des déchets
organiques à **Port-au-Prince**

8

Les pouvoirs locaux
dans le Système National de Gestion
des Risques et Désastres

9

La planification du développement local :
bilan des expériences et perspectives

10

Garcia Delva · Chantre de la
décentralisation haïtienne

11

LOKAL en action

ÉDITORIAL

Des avancées vers la décentralisation

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) fait des avancées significatives dans la conduite du processus de décentralisation en Haïti. Trois mesures récentes illustrent cette tendance :

- La décision d'ouvrir des comptes en banque pour les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC) ;
- la création d'une commission intérimaire de gestion du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT) ;
- la décision de doter toutes les mairies et tous les CASEC d'un budget standardisé pour l'exercice 2009-2010.

Voyons séparément le sens et l'impact de chacune de ces dispositions.

L'absence de comptes bancaires au niveau de l'organe d'administration des sections communales ne permettait pas une gestion répondant aux normes de la comptabilité publique, voire la transparence et le contrôle des instances appropriées. L'ouverture des comptes avec obligation d'une double signature des chèques va apporter beaucoup d'ordre dans la gestion des dotations faites aux sections communales.

Selon la loi créant le FGDCT, une commission formée d'un représentant de chacun des conseils départementaux et de délégués des Ministères de l'Intérieur et des Finances, devait gérer ce fonds. À cause de l'absence des conseils départementaux, cette disposition de la loi n'a pas pu être respectée. L'implication de représentants des maires, des CASEC, des ASEC et de membres des commissions concernées du Parlement dans cette commission, dont l'une des tâches est la répartition des produits de ce fonds, est une mesure allant dans le sens de la gestion transparente des fonds publics et de la bonne gouvernance en général.

Dans le même ordre d'idées, la décision de doter les mairies et les sections communales d'un budget standardisé va concilier la pratique avec l'idée que le budget est le seul instrument légal qui autorise les sorties de fonds publics. Il est évident qu'aucune planification sérieuse, aucun contrôle et aucune gestion rationnelle ne peuvent se réaliser sans l'existence d'un budget adéquat. C'est donc à bon droit que pour l'exercice 2009-2010, le MICT a pris ces dispositions. Ainsi, toutes les rentrées et toutes les dépenses prévisibles de ces collectivités territoriales pourront se faire en toute transparence.

Ces trois nouvelles dispositions représentent indéniablement un grand pas vers la création des conditions indispensables à la réussite de la décentralisation en Haïti. Nous savons que le Parlement, par l'entremise des commissions Intérieur et Collectivités Territoriales de la Chambre des Députés et du Sénat, soutient ces mesures et que les élus locaux ainsi que tous les citoyens du pays les attendent. Ils sauront apprécier cette initiative d'un ministre qui est à leur écoute et qui se montre favorable au changement. Comme de fait, la décentralisation en sera renforcée et la bonne gouvernance trouvera un instrument privilégié pour s'inscrire dans la pratique. ■

Colloque International sur la Formation Permanente des Cadres Territoriaux



Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), dans le cadre de sa politique de renforcement des capacités des municipalités, a initié, un processus de réflexion à travers entre autres, un colloque international réalisé le 15 et le 16 mai 2009. La tenue de ce colloque répond à un besoin de définir, à l'intention des élus et des cadres municipaux, une politique de formation pour combler le vide en ce qui concerne les métiers municipaux et réguler les actions de formation offertes par les différentes catégories d'opérateurs dans le domaine.

Le MICT a sollicité l'appui de la communauté internationale, y compris l'USAID, pour l'intervention d'experts internationaux et de professionnels spécialisés dans les métiers de l'administration publique et des collectivités territoriales.

Ce colloque a bénéficié aussi de la participation des représentants de différents secteurs de la société haïtienne intéressés à la problématique de la formation des élus et des cadres territoriaux.

Les interventions ont tourné autour de trois axes : les compétences requises par les acteurs de l'administration territoriale, les compétences en matière d'enseignement des métiers de l'administration publique locale et la stabilisation des cadres formés par la création d'une fonction publique territoriale.

Ce colloque a permis de produire des réflexions qui pourraient être exploitées pour consolider le statut des élus et des cadres locaux et créer une fonction publique territoriale valorisée et sécurisée. Les idées issues de ces deux journées ont montré que le projet constitutionnel de la décentralisation, pour réussir, doit s'armer d'outils politico-administratifs et que l'État doit définir le statut et les métiers des fonctionnaires au sein des collectivités territoriales. Cette démarche qui s'inscrit dans une logique de recherche de la bonne gouvernance et de développement local, passe nécessairement par la formation des élus et des cadres locaux.

Ainsi, Il revient au MICT de concevoir une stratégie pour s'assurer des compétences professionnelles au niveau des collectivités territoriales. Pour ce faire, le processus de formation des personnels territoriaux doit tenir compte de leur professionnalisation et de la sécurisation de leur emploi. La formation pratique et continue facilitera l'acquisition des connaissances relatives à l'environnement territorial et visera le maintien des compétences acquises.

L'idée que l'État haïtien mette en place une structure permanente pour la formation des élus et des cadres des collectivités territoriales, à l'instar des pays de provenance des experts invités au colloque, a été évoquée. Par exemple, au Sénégal, il est institué, par arrêté du ministre des Collectivités, un Conseil National de Formation (CNF), qui donne son avis sur les organismes agréés par le ministère qui seront autorisés à dispenser des formations financées par le Trésor Public et destinées aux élus locaux.

Avec ce colloque, un pas important a été marqué par le MICT dans son cheminement vers la mise en œuvre d'un mécanisme de formation permanente des élus et cadres territoriaux. Pour

...consolider le statut des élus et des cadres locaux et créer une fonction publique territoriale valorisée et sécurisée.

exploiter les résultats de ce travail, le ministère doit promptement initier un processus de mobilisation des ressources, impliquer dans le processus les différents secteurs et instances concernés par cette nouvelle dynamique et surtout, renforcer son partenariat national et international pour saisir les opportunités qui lui sont offertes.

En ce sens, il a été constitué un comité scientifique pour la préparation, l'élaboration de l'acte et le suivi du colloque. Ce comité devra, sur la base des enseignements tirés de l'expérience des experts internationaux, faire des recommandations au ministère pour l'aider à mieux orienter ses actions dans la recherche d'une approche et des stratégies de réalisation d'un programme de formation des personnels territoriaux. Il faut reconnaître que cette perspective est prometteuse et, qu'à terme, les populations des collectivités territoriales pourront bénéficier d'administrations efficaces. ■

Mairies en marche

Marché de Liancourt, entre réalité et défi

Améliorer les services à offrir à la population à travers une gestion efficiente, transparente et participative de la chose publique, tel est le défi que se propose de relever le CASEC de la 1^{re} section communale de Liancourt. Au centre des préoccupations de l'administration locale, le marché public informel.

Contexte

Les marchandes de la 1^{re} section communale de Liancourt occupent, depuis plusieurs années, les rues étroites d'un quartier d'habitations à proximité de la route régionale 109, principale voie de communication entre la RN1, la ville de Verrettes et les centres urbains avoisinants. L'insalubrité et la dégradation de l'espace occupé, les entraves à la circulation des véhicules et des résidents et l'inexistence d'une réelle alternative sont à l'origine de plusieurs tentatives jusque-là infructueuses de délocalisation de ce marché informel.

Le projet et les acteurs

Doter la 1^{re} section communale de Liancourt d'un véritable marché public répondant aux besoins de la population, délocaliser le marché informel existant, tel est le double objectif privilégié par le CASEC. Le projet de marché public Jean-Jacques Prézendieu s'inscrit dans le cadre de ce grand et imposant défi.

Inauguré le 21 décembre 2008, le marché public est aménagé à environ 1 km de la route régionale sur un site d'une superficie de 22 860 m², relevant du domaine de l'État. Le site a été déclaré d'utilité publique par arrêté communal en septembre 2008.

Le projet est l'œuvre conjointe de deux collectivités territoriales : l'administration communale de Verrettes et le CASEC de la 1^{re} section communale de Liancourt.

Ressources et financement

Le mode de financement des travaux repose en particulier sur les fonds tirés du système d'affermage établi par contrat entre l'administration communale, le CASEC et les bénéficiaires directs : les marchandes, les commerçants locaux et quelques grossistes de la diaspora. Les redevances financières sont en fonction de la catégorie, des caractéristiques et de la taille de l'espace occupé. Elles varient de 350 à 15 000 gourdes par unité assignée. D'autre part, le projet bénéficie de l'aide du Rotary Club en équipements et services divers.

Démarrage et mise en œuvre

Conçu bénévolement par l'ingénieur Fritz Josius, originaire de Liancourt, le marché est réparti en zones d'activités commerciales bien définies, reliées entre elles par de larges allées. On y distingue notamment les zones de produits comestibles et



Le marché de Liancourt en construction

Marché de Liancourt, entre réalité et défi

de consommation courante, de produits cosmétiques, l'abattoir, etc. Les magasins, les entrepôts et les installations sanitaires et hydrauliques sont localisés en périphérie du site. Si certains travaux sont complétés, d'autres demeurent en cours ou momentanément interrompus. Les infrastructures déjà aménagées et exploitées sont :

- le bureau du CASEC, comme centre de gestion du marché,
- l'abattoir,
- un hangar de 24 places entièrement couvert,
- 2 entrepôts,
- les installations hydrauliques et sanitaires consistant en 2 pompes hydrauliques manuelles, un puits et 8 cabinets de toilette.



Parallèlement, une campagne de sensibilisation sur le bien-fondé d'un tel projet est menée auprès de la population locale. Tous les moyens de communication disponibles sont mis à profit : radios, mégaphones, réunions périodiques... C'est donc une implication dynamique de tous les secteurs de la communauté selon une approche participative sans équivoque.

Par ailleurs, le CASEC a eu l'excellente idée de désenclaver le site du projet. En effet, le marché de Liancourt dessert à la fois les zones limitrophes, les principales villes et les sections communales du département. Une entente entre le CASEC et une compagnie exploitant une carrière dans la commune en 2008 a permis d'effectuer le tracé ou la réhabilitation de plusieurs tronçons de route de pénétration, facilitant ainsi l'accès des commerçants des régions éloignées.

Administration du marché

La gestion directe du marché est assurée par un comité de trois membres présidé par Jean-Rodain Prézendieu, coordonnateur du CASEC. Pour formaliser le processus administratif, des pourparlers sont engagés avec la DGI. L'assignation des places, l'identification et l'organisation des bénéficiaires, la gestion des entrepôts, l'assainissement et la sécurité du marché demeurent les principales attributions de ce comité. L'apport de l'administration communale de Verrettes à la sécurité du site est fort significatif.

Un exemple de bonne pratique

Malgré le manque de fonds nécessaires à l'achèvement des travaux et la réticence d'une minorité de marchandes, le marché public Jean-Jacques Prézendieu de Liancourt demeure un exemple de détermination, de synergie et de collaboration entre les entités de la gouvernance locale au profit de la population et de l'économie locale. Une initiative à encourager et à proposer comme modèle à toutes les collectivités territoriales. Compliments aux initiateurs de Liancourt ! ■

Valorisation des déchets organiques à Port-au-Prince

Port-au-Prince croule sous 1 500 tonnes/jour de déchets à évacuer à partir de ressources disponibles épisodiquement. L'effet de pollution visuelle est désastreux, sans compter d'autres nuisances induites par les déchets qui sont un gîte-réservoir pour la vermine. De plus, ils encombrant la voie publique et les trottoirs, obstruent le drainage et occasionnent la pollution du front de mer.

De ce volume, 1 200 tonnes sont des déchets fermentescibles. Les lieux de concentration sont principalement les trente-cinq (35) marchés publics de la capitale.

L'administration communale de Port-au-Prince, voulant transformer un problème en opportunité, a décidé de produire dans deux marchés publics de la capitale du biogaz à partir de ces déchets en assurant la consommation



sur site de ce biocombustible par les restauratrices populaires. Le biogaz sera un produit de substitution pour le charbon de bois qui contribue à la déforestation du pays. À noter que près de 30 000 marchandes de *manje kwit* assurent une offre journalière de près d'un million de dollars US selon une étude de l'IRAM publiée en 2001, et que l'énergie de cuisson représente environ le tiers du prix de revient d'un repas chaud.

Le projet...

L'initiative a pour but l'installation d'une capacité quotidienne de traitement dans chacun des marchés du Canapé-Vert et de la Croix-des-Bossales qui, à partir de 400 kg de déchets organiques, produira une moyenne de 100 m³ de biogaz en vue de la préparation de 1 000 repas chauds par jour.

Les infrastructures projetées pour chaque annexe comprennent des aménagements pour améliorer l'ordinaire des opérateurs et des consommateurs. Elles comptent : une cuisine munie d'équipements adaptés qui logera quatre conces-

Valorisation des déchets organiques à Port-au-Prince

sionnaires à tirer des regroupements de restauratrices opérant déjà sur les sites choisis, une salle de restauration munie de 40 places assises et des toilettes. En support aux filières locales de production, il y sera aussi installé une chambre froide où transiteront des portions préconditionnées en provenance surtout de l'Arcahaie et de Kenscoff-Furcy, les deux produits les plus utilisés par les restauratrices de rues et qui produisent le plus de déchets étant le chou (19 kg/jour/restauratrice) et la banane (14 kg/jour). L'effet attendu sera le soutien aux transformations en périphérie, la réduction de l'excès des déchets à la capitale et leur valorisation dans la restauration de la fertilité des sols et comme complément alimentaire dans l'embouche bovine.

Ce projet a un volet de réingénierie sociale, avec la mise en place d'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) intégrant l'actionnariat populaire, en vue de la promotion d'une économie solidaire et intégrée. Une partie des gains de la SEML ira à la capitalisation d'un fonds destiné à l'extension du concept à d'autres marchés de la capitale.

Stratégie de mise en oeuvre

La mairie a confié à Haïti Solidarité S.A. (HSSA) une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, avec la charge d'étudier le projet, d'en assurer sa promotion auprès de l'ACDI qui l'a supporté financièrement et d'en réaliser la mise en oeuvre.

Un comité de pilotage a été institué et comprend des représentants du Conseil Communal, de l'organisation de base Jeunesse en Marche pour l'Avenir (JMA) établie à Port-au-Prince, Arcahaie et Kenscoff-Furcy, d'un groupe de jeunes ayant bénéficié d'une formation en valorisation des déchets organiques assurée par HSSA et des consommateurs sous la forme d'un syndicat de chauffeurs. Le comité de pilotage sera rejoint par une représentante des restauratrices populaires à l'initiation des activités du projet en juillet 2009.

Le projet consiste en la mise en place de l'infrastructure, l'installation de l'équipement, la sensibilisation et l'information des protagonistes institutionnels et de la société civile avec un Programme d'Éducation, Formation et Information (PEFI) sur la portée du projet et la création d'une SEML en charge d'opérer la concession.

Les opportunités

Ce projet permettra d'améliorer le quotidien des producteurs de l'offre de repas chauds (intervenants des filières de production de la banane et du chou en particulier, et de la viande de bœuf), des marchandes et de leur clientèle.

Il permettra à l'administration communale de mobiliser la capacité d'initiative de groupes épars de la société civile en vue d'apporter une réponse structurelle à la problématique de l'assainissement dans la région métropolitaine et aussi testera un modèle inclusif en faveur des plus pauvres.

Il est aussi attendu de ce projet un impact environnemental par la diminution de la demande en charbon de bois. ■

Les pouvoirs locaux dans le Système National de Gestion des Risques et Désastres

Baie d'Orange, une section communale de Belle-Anse dans le Sud-Est, a été totalement coupée du reste du pays à la suite du passage du cyclone Gustav et l'aide externe a pris plus d'un mois avant de parvenir à la communauté.

Selon les prévisions faites par les Centres de Recherche Régionaux (NOAA, Université de Colorado), la saison cyclonique 2009 pourrait être aussi active que la précédente, qui a connu 16 phénomènes baptisés. Cette situation exige que les instances concernées redoublent d'efforts dans la préparation et la vigilance...

Telle est la considération qui est faite dans le document de Stratégie Nationale de Préparation de la Saison Cyclonique 2009 de la Direction de la Protection Civile. La question qui nous intéresse est la suivante : Quel est le rôle des pouvoirs locaux dans cette stratégie ?

Dans le même document, nous apprenons que le Système National de Gestion des Risques et Désastres (SNGRD) intègre dans son organisation des structures départementales, communales et locales. La couverture aux niveaux communal et local n'est pas encore complète mais significative puisque +sur les 142 communes divisées en 565 sections communales, 107 comités communaux et une centaine de comités locaux sont actifs. Ces comités intègrent les élus locaux et sont encadrés chacun par un coordonnateur technique affecté exclusivement à cette tâche.

Il demeure que face aux désastres qui frappent les communautés, c'est aux pouvoirs locaux, en premier, qu'il revient de trouver dans l'urgence des solutions à la mesure de leurs moyens. Par exemple, le maire des Abricots, face aux désastres de l'année dernière, avait décrété l'état d'urgence et avait pu ainsi construire une digue, initiative que nous avons souligné à l'attention de nos lecteurs dans le précédent numéro de *Décentralisons*.

Les situations de crise constituent des tests sur la capacité des collectivités locales à développer des réponses adéquates aux problèmes posés. Leur organisation, leur pratique de concertation sont garantes de leur pouvoir de prévention et de mobilisation tant des populations que des autres instances gouvernementales et non gouvernementales. Il est donc primordial que les collectivités locales mobilisent d'abord leurs propres moyens pour affronter leurs problèmes.

Pour la saison cyclonique 2009, la Direction de la Protection Civile, avec le soutien du Plan d'Appui au SNGRD, un programme financé par le PNUD, a organisé et animé au cours du mois de juin trois forums réunissant trois représentants de chaque Comité Communal de Gestion des Risques et Désastres. L'objectif était d'accompagner les comités dans la finalisation de leur plan de contingence communal. En tout, 41 communes des départements des Nippes (11 communes), du Sud (18 communes) et de la Grande-Anse (12 communes), soit un total de 123 bénéficiaires directs, y ont participé. La majorité des maires de ces communes ont répondu à l'appel.

Au niveau national donc, des dispositions sont prises pour faire face à cette saison 2009. Cependant si la grande structure du SNGRD se mobilise, l'attention doit être portée à l'échelle plus bas des collectivités locales car ce sont elles qui seront aux prises avec les problèmes locaux que pourraient générer les phénomènes climatiques de la saison cyclonique. Ce sont elles qui devront trouver des solutions pendant, mais aussi après les périodes critiques.

C'est dire qu'il ne faut pas perdre de vue qu'au-delà d'une saison cyclonique, les pouvoirs locaux doivent s'exercer en permanence à trouver, par le renforcement de leur capacité et la concertation, des moyens d'améliorer les conditions de vie de leurs administrés. ■



La planification du développement local : bilan des expériences et perspectives

Le début des années 1990 voit émerger les premières initiatives de développement local proposant la réalisation par les communautés elles-mêmes de véritables plans de développement. Depuis, ces expériences se sont multipliées à travers le pays, certaines, appuyées par l'État haïtien et d'autres, par la communauté internationale. Le bilan sommaire inclut 26 plans de développement communal et 87 plans de développement de sections communales répartis dans tous les départements ainsi que de nombreux plans de développement communautaire.

Au niveau de l'Exécutif, c'est le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) avec le concours du Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) qui cherchent à ancrer les projets de développement locaux dans la réalité de leur environnement par la participation effective des acteurs locaux dans l'identification des besoins et des priorités et à travers l'analyse de leur situation socio-économique.

Le FAES exécute un programme de développement local d'envergure nationale dont le choix des zones d'intervention est basé sur la carte de la pauvreté élaborée par le MPCE. Sur une période de quatre ans environ, le FAES a réussi à toucher les 10 départements, 21 communes, 71 sections communales à partir de 9 plans de développement communal et de 71 plans de développement de sections communales.

Plusieurs institutions étrangères œuvrent dans le domaine du développement local en Haïti. Parmi les principales, on compte le Fonds d'Équipements des Nations Unies (FENU), Oxfam Québec, l'agence allemande GTZ, la FAO, le Pan American Development Foundation (PADF) et le Centre d'Études et de Coopération Internationale (CECI). Les principaux bailleurs qui soutiennent ces initiatives sont la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), la Coopération Allemande, L'Union Européenne (UE) et l'Agence Américaine de Développement International (USAID).

La multiplicité des expériences de planification de développement local représente un vivier sur le plan de la méthodologie et des pratiques de mise en œuvre. Le partage des expériences entre les acteurs locaux et des spécialistes du développement local, devrait permettre l'identification des meilleures pratiques ainsi que la capitalisation de l'expérience cumulée. À partir des analyses qui en sortiront, les instances gouvernementales compétentes, notamment le MPCE, pourront élaborer un cadre de référence et une méthodologie de planification du développement local qui permettront aux collectivités territoriales de disposer des outils nécessaires à l'élaboration de leurs plans de développement.

Si l'on se réfère à la déclaration de politique générale de la Première Ministre, M^{me} Michèle Duvivier Pierre-Louis, la loi de finances 2009-2010 devait prévoir des crédits pour le financement de projets d'investissement des collectivités territoriales. Avec ces nouvelles ressources à leur disposition, il est plus que jamais essentiel pour les autorités locales de disposer d'un cadre méthodologique devant leur permettre d'assumer leur rôle de promoteurs et d'acteurs principaux du développement. ■



Garcia Delva Chantre de la décentralisation haïtienne

Garcia Delva, chanteur très populaire, a une chanson qui fait la promotion de la décentralisation. LOKAL l'a rencontré pour parler du thème.

LOKAL : M. Garcia Delva, avant de commencer avec le sujet de la décentralisation, parlez-nous de vous en quelques mots.

GARCIA DELVA : Je suis né à l'hôpital Justinien, au Cap Haïtien, le 6 juin 1974. Sept jours seulement après ma naissance, ma mère, Marie Cécilia Delva, m'a amené à Marchand Dessalines, d'où elle était originaire et où elle exerçait ses activités de commerçante. Mon père, Ériissé Alexandre est un ancien maire de cette commune où j'ai passé toute ma prime jeunesse. Après avoir terminé mes études primaires à l'École Nationale Jacques Roumain de Marchand, je suis entré à Port-au-Prince pour faire mes études secondaires au Nouveau Collège de Pétion-ville. J'ai commencé à chanter dès l'âge de 8 ans dans System O'Clock, un « jazz de bouts de marmites » formé par les petits copains qui partageaient la cour où je vivais. Ma seconde expérience musicale a été Fish All Stars, encore un autre groupe sans instruments classiques, formés par de joyeux drilles autour de celui qui deviendra le batteur des Frères Déjean, le bien connu Philippe. Par la suite, j'ai chanté dans Djakout Mizik et Zenglen, avant de former Mass Compas, en 2003.

LOKAL : Qu'est-ce qui vous a poussé à dédier une chanson à la décentralisation et à la déconcentration du pays?

GARCIA DELVA : Presque tout le monde chante la beauté d'Haïti. Une beauté qui, en réalité, se perd de jour en jour. Je ne voulais ni emboucher la même trompette ni me contenter de me lamenter sur les déboires de mon pays. J'ai donc choisi de chanter la voie qui, selon moi, permettra de freiner l'exode vers les bidonvilles de Port-au-Prince avec son lot de misère, de délinquance et d'insécurité. Avec la déconcentration, on ne sera plus obligé de venir à la capitale pour faire un passeport ou une carte d'immatriculation fiscale. Avec la décentralisation, les écoliers recommenceront à aller passer leurs vacances en province, au lieu que ce soit l'inverse.

LOKAL : Pourquoi selon vous est-il si difficile de mettre en pratique la décentralisation et la déconcentration, en Haïti?

GARCIA DELVA : La plupart de nos dirigeants viennent de la province, mais ils négligent leur origine, perdent leurs racines et parfois oublient sur quelles activités de leurs parents a reposé leur éducation. Il y a une absence de vision et il n'existe pas de projet commun. Cette situation ne changera qu'à condition que les maires, les CASEC, les ASEC, les intellectuels, les commerçants, les artistes, tous les concernés, particulièrement les jeunes, prennent leurs responsabilités.

LOKAL : En plus de cette chanson, quel est le message que vous enverriez à nos dirigeants sur la nécessité et l'urgence de prendre la voie de la décentralisation et de la déconcentration?

GARCIA DELVA : Haïti a raté trop d'occasions historiques. Ne ratons pas cette dernière chance. Il nous faut démarrer. Il nous faut avancer, comme je l'ai dit dans ma chanson.

LOKAL : Est-ce qu'il y a des actions plus concrètes dans lesquelles vous pourriez vous engager?

GARCIA DELVA : Je suis déjà très engagé dans des activités sociales dans ma commune d'adoption, Marchand Dessalines. À cet égard, j'ai créé la FONGAR (Fondation Garcia Delva). À l'instar d'autres artistes, partout dans le monde, j'ai cru nécessaire d'investir dans ma communauté. Depuis trois années, j'apporte une aide continue à l'éducation de 207 jeunes répartis dans les six sections communales de Marchand. FONGAR a initié un partenariat avec la mairie de Marchand en vue de promouvoir le tourisme local dans cette ville pleine d'histoire et où l'on voit encore les empreintes de notre cher empereur, Papa Dessalines. Nous allons réaliser des levées de fonds pour financer des activités sociales et des projets de développement. Je suis prêt à m'associer à d'autres mairies du département de l'Arbitonite pour réaliser des actions similaires. Je suis aussi disposé à travailler de concert avec LOKAL, notamment pour la conscientisation des jeunes. ■



LOKAL en action

Législation relative à la décentralisation

- Appui aux commissions Intérieur et Collectivités Territoriales du Parlement pour la réalisation de forums départementaux et communaux sur la proposition de la loi sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales :
 - 1) département Nord-Est (8 mai 2009),
 - 2) département Artibonite (13 mai 2009),
 - 3) département Sud (2 juillet 2009),
 - 4) département Centre (6 juillet 2009),
 - 5) commune Desdunes (28 juin 2009),
 - 6) commune Thiotte (7 juillet 2009),
 - 7) départements Nord-Ouest et Nippes (en perspective).

Renforcement institutionnel des associations d'élus

- Assistance technique aux associations d'élus pour la réalisation des assemblées générales :
 - 1) Association des Mairies du Nord (4-5 mai 2009) ;
 - 2) Association des Mairies du Sud (27-28 mai 2009) ;
 - 3) Association des Mairies de l'Artibonite (en perspective) ;
 - 4) Association des ASEC du Nord-Ouest (7-8 juillet 2009) ;
 - 5) Association des ASEC du Nord-Est (21-22 juillet 2009).

Renforcement des capacités des collectivités territoriales

- Assistance technique et formation aux municipalités :
 - 1) Appui au MICT pour un programme national d'élaboration des budgets communaux 2009-2010 ;
 - 2) Classement et archivage des documents ;
 - 3) Élaboration, promulgation et application des arrêtés municipaux (en préparation) ;
 - 4) Réhabilitation des hôtels communaux de l'Acul du Nord et de Bas-Limbé.

Planification du développement local

- Appui à la préparation des plans de développement communaux de l'Acul du Nord, du Limbé et du Bas-Limbé.

DÉCENTRALISONS NUMÉRO 3, JUILLET 2009

Nous invitons tous les lecteurs et toutes les lectrices de ce bulletin à contribuer aux futures éditions en soumettant leurs commentaires et les informations sur la vie des collectivités territoriales ainsi que les bonnes pratiques de gouvernance locale qui ont cours dans le pays.

Écrivez-nous à l'adresse électronique ci-dessous.

LOKAL – Limyè ak Oganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen 2, angle rues Solon Ménos et Randolph Barreau
Péguy-ville, Pétion-ville
(509) 22 57 25 92/34 27 17 59/25 17 60 06
decentralisons@ardinc-lokal.com

Ont collaboré à la production de ce bulletin : *Louis Siegel, André Lafontant Joseph, Myrta Eustache, Gabrielle Sergile, Wagner Napoleon, Irnel Joseph Jean, Luc Robert Romulus, Joël Ducasse, Ronald Paul.*

Les photos de ce numéro sont protégées par le copyright.

PAO : Ronald Paul et Mireia Porta Arnau.